



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/DRAILSH/BH/2023

Le mercredi 01 mars 2023 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le délégué régional des affaires islamiques de la région Laayoune Sakia El Hamra, Av. de la Mecque Imm. Habous Appt. n°3 Laayoune ; à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour la **réalisation des Travaux d'amélioration de l'accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite des mosquées relevant de la délégation régionale des affaires islamiques de la région de Laayoune -Sakia El Hamra (07 Lots).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la délégation régionale des affaires islamiques de Laayoune Sakia El Hamra, Av. de la Mecque Imm. Habous Appt. n°3 Laayoune, il peut également être téléchargé à partir du site du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot 1 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).
- Lot 2 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).
- Lot 3 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).
- Lot 4 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).
- Lot 5 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).
- Lot 6 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).
- Lot 7 : 10.000,00DHS (dix mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions l'arrêté n°258.13 du 06 Dou al Quida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au nom des Habous Générales.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la délégation régionale des affaires islamiques Laayoune Sakia El Hamra, Av. de la Mecque Imm. Habous Appt. n°3 Laayoune ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

Les pièces à fournir pour les sociétés non installées au Maroc sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.

- Secteur : A
- Classe : 5
- Qualification : A5